

# Charte des droits des données



Charte des droits des agriculteurs en matière de données

## Comment utiliser ce document

Ce document propose un ensemble de droits qui devraient être respectés lorsque les données des [agriculteur.trice.s](#) sont collectées, stockées, utilisées et partagées. C'est le fruit d'une collaboration menée par OpenTEAM.

Vous pouvez utiliser ce document pour vous aider à élaborer les accords ou la stratégie de gouvernance des données pour votre projet.

## Préambule

Les exploitants agricoles ([agriculteur.trice.s](#), [éleveur.euse.s](#) et gestionnaires des terres) ont le droit de posséder, de contrôler et de tirer profit de leurs données afin de promouvoir une utilisation juste, équitable et responsable des données agricoles. Ces droits doivent être respectés par toutes les parties impliquées dans la collecte, le stockage et l'utilisation des données des agriculteur.trice.s. La capacité à garder le contrôle des données est nécessaire pour que les agriculteur.trices.s aient accès à des avantages proportionnels et puissent choisir les outils et les services qui répondent le mieux à leurs besoins.



La charte des droits des agriculteur.trice.s en matière de données s'inspire du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne ( ),

du code australien des données agricoles, de FAIR Data et d'Ag Data Transparent.



Elle intègre également des éléments des principes CARE de gouvernance des données indigènes, élaborés par et pour les populations indigènes, mais utilisés dans ce contexte pour promouvoir une utilisation juste, équitable et responsable des données agricoles dans l'intérêt des agriculteurs et de la société dans son ensemble.

## Droits de l'homme

Les agriculteur.trice.s disposent de ces droits, qui peuvent être accordés à d'autres pour créer des accords d'utilisation conditionnelle. Les accords d'utilisation conditionnelle, de par leur nature, accordent des portions de ces droits à d'autres pour permettre le partage, la collaboration, l'assistance technique, la gestion par procuration et les transactions commerciales.

### 1. Contrôle et souveraineté

Les agriculteur.trice.s ont le droit de posséder et de contrôler leurs données personnelles, communautaires et agricoles. Cela inclut la capacité d'accorder l'accès à leurs données et certains droits d'utilisation, qui ne seront pas partagés ou divulgués sans consentement explicite. Ce contrôle doit être exercé de manière transparente, responsable et légale. Ce droit doit s'appliquer aux données personnelles, communautaires et agricoles générées par leurs activités ou en leur nom.

### 2. Vie privée et sécurité

Les agriculteur.trice.s ont le droit de protéger leur identité et leurs données. Cela inclut le droit à ce que leurs données personnelles, communautaires et agricoles soient techniquement sécurisées, avec des mesures en place pour empêcher l'accès non autorisé, le vol ou l'utilisation abusive des données. Le responsable du traitement des données (par exemple, l'auteur.e des données ou le mandataire) doit être informé en cas de violation.

### 3. Accès et utilisation

Les agriculteur.trice.s ont le droit d'accéder à leurs propres données et de les utiliser. Cela inclut le droit d'accéder en temps utile aux données personnelles, communautaires et agricoles collectées en leur nom.

#### 4. Portabilité

Les agriculteur.trice.s ont le droit d'exporter ou de déplacer (portage) leurs données personnelles et agricoles entre les plateformes, les systèmes et les fournisseurs, ce qui leur permet de choisir les outils et les services qui répondent le mieux à leurs besoins.

#### 5. Effacement

Les agriculteur.trice.s ont le droit d'effacer ou de retirer leurs données personnelles, communautaires et agricoles d'un système à tout moment. Cela inclut le droit d'effacer les copies de sauvegarde ou d'archivage des données.

#### 6. Transparence et consentement éclairé

Les agriculteur.trice.s ont le droit d'être informés lorsque d'autres personnes collectent, stockent ou utilisent des données personnelles, communautaires et agricoles les concernant, et d'avoir accès aux conditions qui s'y rapportent. Ces informations comprennent le droit de savoir exactement quelles données sont collectées, comment elles sont utilisées et quels avantages ils tireront de leur collecte et de leur utilisation. Cela nécessite un consentement éclairé concernant la gouvernance des données et les processus de prise de décision.

#### 7. Bénéfice

Les agriculteur.trice.s ont le droit de bénéficier de l'utilisation de leurs données personnelles, communautaires et agricoles par des entreprises, des organisations ou d'autres tiers. Cela inclut des avantages proportionnels à la valeur publique et privée de leurs données, avec une divulgation claire de ce processus d'évaluation.

#### 8. Correction

Les agriculteur.trice.s ont droit à des méthodes bien définies et accessibles pour corriger les inexactitudes découvertes dans les données personnelles, communautaires et agricoles. Cela inclut le droit de corriger les données inexacts dans un délai raisonnable afin de minimiser les dommages. Les gestionnaires des terres ont également le droit de demander réparation en cas d'utilisation abusive ou d'accès non autorisé à leurs données agricoles.

## À PROPOS DE CE DOCUMENT

Ce document fait partie de la **boîte à outils pour une gouvernance éthique des données dans l'agriculture**, dirigée par Hannah Wittman, Shauna MacKinnon et Sarah-Louise Ruder. Vous aimerez peut-être aussi le **Guide de discussion**.

Cette déclaration des droits sur les données a été élaborée par le **groupe de travail technique OpenTEAM**, dirigé par Dorn Cox, Anna Lynton et Nat Irwin. L'accord est conçu pour être personnalisé.

OpenTEAM a produit un ensemble de quatre documents sur l'utilisation des données agricoles : <https://openteam-agreements.community>. OpenTEAM révisera et mettra à jour les documents chaque année et accueillera volontiers les commentaires à tout moment : <https://openteam-agreements.community/hostingabout/>.

Assistante de projet : Catalina Garcia

Rédaction et conception de documents : Catalina Garcia

Groupe consultatif du projet : Hannah Wittman, Shauna MacKinnon, Kelly Bronson, Dana James, John Janmaat, Zoé Mangin, Jonathon McIntyre, Isabelle Piot-Lepetit, Gregory Rekken et Sean Smukler.

Site web du projet : <https://www.bcacarn.ca/projects-2/ethical-data-governance/>

Financement : Conseil de recherche en sciences humaines [Connection Grant] et UBC Public Scholars Initiative

**Dernière mise à jour** : 27 mars, 2024